

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 V 172 Vœu relatif à la lutte contre le harcèlement sexuel.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, et tous les problèmes de harcèlement, de violence qui lui sont liées, doit être traitée et préventivement et en terme d'accompagnement ;

Considérant qu'il s'agit d'un véritable problème qui traverse toute la société, notamment les lieux de pouvoirs et donc les partis politiques et les groupes politiques des différentes institutions existantes ;

Considérant la tribune sortie dans la presse il y a quelques semaines signée par 17 ex-ministres, de toutes tendances politiques confondues, notant clairement qu'aucun parti n'est à l'abri de ce genre de comportement ;

Considérant que le Conseil de Paris doit se saisir de ce sujet de la manière la plus déterminée, mettre en place des outils de prévention efficaces et permettre à chaque personne au sein de la Mairie de Paris (élu-e-s, collaborateur/rice-s, tout comme l'ensemble des agents de la Ville) qui pourrait être touchée par une situation de harcèlement de se sentir suffisamment en sécurité, accompagnée, soutenue, encadrée, pour oser prendre la parole et briser le silence qui entoure encore trop souvent ces situations destructrices ;

Considérant que la démarche collective est la meilleure manière de trouver un ou plusieurs dispositifs adaptés ;

Aussi, sur proposition d'Anne Souyris, David Belliard et des élu-e-s du groupe écologiste de Paris (GEP) ; de Rémi Féraud et des élu-e-s du groupe socialiste et apparentés ; de Nicolas Bonnet Oulaldj et des élu-e-s du groupe communiste-Front de gauche ; de Jean-Bernard Bros et des élu-e-s du groupe

Radical de Gauche, Centre et Indépendant, de Nathalie Kosciusko-Morizet et des élu-e-s du groupe les Républicains ; de Eric Azière et des élu-e-s du groupe UDI-MoDem, et de Danielle Simonnet,

Emet le vœu que :

- Soit créé un groupe de travail paritaire femmes-hommes qui définira les modalités pour trouver les outils les plus efficaces et les mettre en place dès la fin de l'année 2016 ;
- La démarche engagée sur le harcèlement sexuel devra concerner et inclure tous les membres de la collectivité parisienne (élue-e-s, collaboratrices-teurs, membres des directions, agent-e-s, représentant-e-s des organisations syndicales, etc.).